

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 MARS 2009**

- Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
 Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET,
 DURAND, HAMEL/BRUN, HOCHET, LAVENAC, PINEL,
 VAUCLAIR.
 Mrs : BRIARD, CARTERON, COLOMBE, CUIROT, DAUNOU,
 DURVILLE, LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE,
 RICHET, SAINT MARTIN.
- Absents : Mmes : ORIoT (*excusée, pouvoir à E. DURAND*)
 VIDEAU (*excusée, pouvoir à O.SAINT-MARTIN*)
 Mr : BALU (*excusé, pouvoir à C. DE SMET*)

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23/02/2009

Ce document, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'**unanimité**.

II – ENVIRONNEMENT : DÉCHETS MÉNAGERS

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, indique que, par délibération du 19/12/2008, le Conseil Communautaire de CAEN LA MER a adopté le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés applicable sur tout le territoire de l'agglomération dès lors que chacun des Maires a pris un arrêté municipal d'application. Pour notre commune, cet arrêté a été pris le 10/03/2009.

Chaque Conseiller Municipal ayant reçu ce règlement à l'appui de la convocation à la présente réunion, Daniel LE BLASTIER commente ce document et donne toutes précisions sollicitées par l'assemblée municipale. Il indique, par exemple, que les déchets verts doivent être présentés soit dans les sacs plastique réutilisables fournis par Caen la Mer et disponibles en Mairie, soit en fagots ficelés (*sans fil de fer*), les branchages devant être d'une longueur maximum de 1 m et leur section inférieure à 10 cm. Les sacs ou fagots ne doivent pas peser plus de 15 kgs et la quantité totale maximale, par collecte et par foyer, de contenants et de fagots ne doit pas excéder 640 litres, soit l'équivalent de 8 sacs ou fagots.

Il précise que le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est consultable en Mairie et le sera très prochainement sur le site Internet de la commune : www.brettevillesurodon.fr

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce document.

Avant de clore ce chapitre sur l'environnement, Daniel LE BLASTIER informe que Caen la Mer propose du 1^{er} au 7 avril prochains la semaine du développement durable dont la thématique sera la valorisation organique des déchets. Dans ce cadre, des animations en lien avec celles de la ville de CAEN seront organisées notamment à la Colline aux Oiseaux où le « village du développement durable » proposera un spectacle aux jeunes, le mercredi 1^{er} avril de 14 à 18 h, et expliquera le compostage et le jardinage au naturel à toute la famille les samedi 4 et dimanche 5 avril de 14 à 18 h. D'autres animations auront lieu au Jardin des Plantes et en divers endroits de la ville de CAEN.

De son côté, à l'occasion de « la journée de l'environnement », notre commune organisera une action sur le compostage le samedi 6 juin au cours de laquelle des sacs de compost, fournis par Caen la Mer, et des conseils d'utilisation seront offerts à la population.

III – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition du Maire et afin de permettre à un Agent Technique d'obtenir une promotion, le Conseil Municipal décide la création d'un nouveau poste et, par voie de conséquence, la fermeture du poste devenu vacant de ce fait.

IV – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADÉ, Maire,

- donne le résultat des élections municipales qui ont eu lieu hier, 22 mars, dans la Communauté Rurale de OUONCK. Ce n'est qu'après l'élection du nouveau Président et de son Conseil (*dans quelques semaines*) que nous pourrions organiser la venue de la délégation sénégalaise à BRETTEVILLE pour fêter le 10^{ème} anniversaire du Jumelage. Ce sera vraisemblablement fin septembre,
- confirme que la Charte pour l'environnement de l'aérodrome de Caen Carpiquet a été signée par les diverses parties (*dont le Maire de BRETTEVILLE au nom de huit communes concernées par cet aérodrome*) le 5 mars en Préfecture,
- évoque la réunion du Conseil Communautaire de vendredi dernier à la Baronnie au cours de laquelle a été voté le budget 2009 qui comporte, entre autres, la diminution de la DSC (*dotation de solidarité communautaire – pour notre commune, elle est réduite de 50 %*) et le nouvel impôt ménage dont les taux sont de 0,449 % pour la taxe d'habitation, de 0,827 % pour la taxe foncière pour les propriétés bâties et de 1,23 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Ce budget a été adopté par 94 voix pour sur 115 votants, 14 voix contre et 7 abstentions. En décembre dernier, notre commune s'était prononcée contre le principe de cette taxe additionnelle, cependant Pierre ESTRADÉ souligne que le vote positif de notre commune se veut responsable et a été motivé par la recherche d'économies dans la gestion courante (*même si la somme de 2 M€ est insuffisante*) et par l'effort consenti par les communes via la diminution de la DSC. Il souligne toutefois la vigilance qu'adoptera la commune pour l'avenir afin que l'impôt ménage ne devienne pas « la variable d'ajustement » pour équilibrer les budgets surtout au moment où, enfin, seront annoncés les projets de l'agglo.
Jean LEMARIÉ remarque qu'il était inévitable d'adopter le budget et sa composante « impôt » proposés par Caen la Mer.

François OZENNE fait le point sur les travaux menés par Viacités quant à la mise en œuvre du nouveau réseau bus en septembre prochain. Après avoir l'avoir évoqué dans son ensemble, il précise son incidence sur le territoire communal : en dehors d'une amplitude horaire quelque peu élargie, la ligne 11 ne sera pas modifiée. Les périodes dites « pastel » disparaîtront au bénéfice de la permanence de l'offre de septembre à juin et la ligne 23 (*vers le 18^{ème} RT*) verra son nombre de courses doublé par le TAD (*transport à la demande*) qui fonctionnera sur réservation jusqu'à 60 mn avant son départ.

A la demande de Jean LEMARIÉ, il indique qu'une commission travaille sur l'évolution tarifaire mais qu'elle n'a pas terminé ses travaux qui visent une « amélioration sociale des tarifs ».

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement :

- informe que 2 défibrillateurs sont installés sur la façade des deux pharmacies de la commune et que 2 autres le seront au terrain de sports et au gymnase. Dans un premier temps, une formation à l'utilisation de ces appareils sera dispensée par la Croix Rouge au personnel communal susceptible d'intervenir sur la voie publique, à celui d'AGACSBO et à celui d'AGESBO et éventuellement aussi à certains animateurs de LCBO. Viendra ensuite le temps de former les Brettevillais qui se seront inscrits en Mairie,
- commente l'arrêté préfectoral du 21/11/2008 (*consultable* sur le site Internet : www.brettevillesurodon.fr) relatif à la lutte contre les nuisances sonores abrogeant celui du 16/01/1997 concernant la lutte contre les bruits de voisinage. Il cite, par exemple, l'article 6 de cet arrêté qui prescrit que les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que de :
 - 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi inclus,
 - 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi,
 - 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés,
- évoque l'urbanisation du terrain précédemment occupé par l'entreprise normande de couverture (*ENCE*), avenue de Woodbury, et informe qu'un promoteur présentera, mardi prochain, un projet aux riverains. Jean LEMARIÉ souhaite que la Commission Urbanisme soit conviée à cette présentation mais Pierre ESTRADÉ estime qu'il doit être présenté prioritairement aux riverains qui feront part de leurs observations. Ce projet, éventuellement modifié, sera ensuite présenté à la Commission ad hoc,
- rappelle que le Comité de Jumelage allemand organise un voyage à GLATTBACH pour la fête de l'arbre de mai du 30/04 au 3/05 et invite les nouveaux Élus à venir découvrir notre commune jumelle car il reste encore quelques places dans le car.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, informe que :

- dans la zone d'activités de la Grande Plaine, l'entreprise de serrurerie BON vient de s'installer et l'entreprise BERTIN prendra possession de ses locaux vraisemblablement en mai,
- dans la galerie marchande de Carrefour Market, « les Aubaines de la Redoute » ouvriront leurs portes le 16 avril,
- s'agissant des travaux 2009, ils seront présentés à la Commission des Travaux le 2 avril avec le planning de réalisation. Il précise d'autre part que l'appel d'offres pour la mise aux normes des arrêts bus sera lancé très prochainement.

Olivier SAINT-MARTIN, Conseiller Municipal Délégué Président de l'AGACSBO, fait le point sur les activités des jeunes durant les vacances de février :

- **le centre aéré** a enregistré une augmentation notable de sa fréquentation : 69 enfants (*contre 52 en 2008*) dont 60 % d'enfants brettevillais,
- **les stages multisports** : effectifs stables avec 45 inscrits (*correspondant aux limites d'accueil*) dont 35 garçons et 10 filles (*84 % de Brettevillais*),
- **les pré-ados** : 10 jeunes inscrits (*8 garçons – 2 filles*) contre 15 en 2008,
- **les ados** : 20 jeunes sont passés au local pendant la période d'accueil (*15 garçons et 5 filles*). Actuellement, force est de constater une désaffection du local jeunes au sujet de laquelle AGACSBO mène une réflexion,
- **le carnaval** s'est déroulé samedi 14 mars dans une ambiance très conviviale en présence d'environ 350 personnes.

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, informe que Claude LE ROY, Brettevillais Président de la société des Écrivains Normands, animera une conférence sur « Barbey d'Aurévilly le Rebelle », le 1^{er} avril à 15 h 30 au Manoir.

Avant de clore ce chapitre, Pierre ESTRADE fait part d'une demande de Jean LEMARIÉ qui propose au Conseil Municipal un vœu pour s'opposer au projet gouvernemental d'ouverture du capital de la Poste. Il précise que cette proposition ne peut recevoir une suite favorable en vertu du règlement intérieur du Conseil Municipal qui, en son article 1, affirme « **la volonté du Conseil Municipal d'éviter toute discussion étrangère à la politique communale et de la communauté d'agglomération en son sein et en celui des commissions** ». Jean LEMARIÉ signale que la Poste concerne de très près les citoyens et qu'il faut assurer l'avenir. C'est pourquoi il était important d'alerter sur les dangers de ce projet d'ouverture du capital de la Poste et de veiller au maintien d'une présence postale dans la commune. Pierre ESTRADE rappelle que, comme son prédécesseur, il a toujours défendu la présence d'un bureau de Poste à BRETTEVILLE et que c'est d'ailleurs à sa demande qu'un distributeur à billets a été installé.

V – QUESTIONS DIVERSES

Les sujets suivants sont abordés :

- le maintien de toutes les classes aux écoles à la rentrée scolaire de septembre prochain,
- les directives données par le Maire aux délégués de la commune lors du vote du budget 2009 du Syndicat Intercommunal pour l'éclairage de la voie périphérique de l'agglomération caennaise, notamment en ce qui concerne le montant de l'indemnité des Élus,
- la sécurisation de l'escalier réalisé par la SNCF menant du chemin aux Bœufs à la voie ferrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.